

AVIS DE CONSULTATION POUR :

«TRAVAUX DE REALISATION DES MESURES D'URGENCE DE LA VILLA SESINI, EL MOURADIA, ALGER»

L'Agence Nationale de Gestion de Réalisation des Grands Projets de la Culture (ARPC) lance une Consultation ayant pour objet l'exécution des « Travaux de la Réalisation des Mesures d'Urgence de la Villa Sésini », ouverte aux personnes morales ou physiques remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un certificat de qualification et de classification professionnelle de catégorie **II ou plus**, en cours de validité **avec activité principale «Bâtiment et travaux publics »** .au sens du Décret Exécutif n° 14-139 du 20 Avril 2014.
- Avoir réalisé, au minimum, deux (02) projets de restauration d'ouvrages classés à la catégorie « B » au sens de l'Annexe I de l'Arrêté Interministériel du 05 novembre 2007 relatif aux modalités de rémunération de la maîtrise d'œuvre en matière de biens culturels immobiliers protégés .

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le Cahier des Charges de la Consultation auprès de la Direction de Gestion de Projets et Suivi (DGPS) de l'ARPC, à compter du 8 Juin 2020.

La date de dépôt des offres est fixée à 30 jours à compter de la date du premier retrait.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12h30.

Les offres renfermant les pièces constitutives du dossier de candidature, de l'offre technique et de l'offre financière doivent être établies et présentées dans le respect des conditions et formes fixées par l'article 12 du Cahier des Charges de la Consultation.

